

Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Version
2025-2026

En vigueur jusqu'au
31 mars 2026

C FO-14-03
20250401

Important

- Lisez les renseignements généraux.
- Remplissez toutes les sections du formulaire et les annexes qui correspondent à votre situation.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire ou bleue**.
- Lisez l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même* pour savoir quels documents joindre à votre demande.
- Joignez le paiement, s'il y a lieu.
- Notez que le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

N'oubliez pas d'inclure **une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social** qui déclare vous avoir évalué et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié.

Section 1 : Renseignements sur la personne de 14 à 17 ans visée par la demande

1. Nom de famille	2. Prénom usuel	3. Autres prénoms (chacun des prénoms séparé par une virgule)				
4. Adresse de domicile (numéro, rue)		Appartement	5. Ville, village ou municipalité			
6. Province			7. Pays		8. Code postal	
9. Ind. rég. 	Téléphone (domicile) 	10. Ind. rég. 	Téléphone (cellulaire) 	11. Ind. rég. 	Téléphone (autre) 	Poste
12. Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)						
13. Mention du sexe avant le changement demandé <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		14. État matrimonial <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Divorcé			15. Date de naissance Année Mois Jour	
16. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)			17. Êtes-vous domicilié au Québec depuis au moins un an? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
18. Nom de famille du parent		19. Prénom usuel du parent			20. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent	
21. Adresse du parent si elle diffère de celle de la personne visée par la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)						22. Code postal
23. Nom de famille de l'autre parent			24. Prénom usuel de l'autre parent			25. Lien de parenté <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent
26. Adresse de l'autre parent si elle diffère de celle de la personne visée par la demande (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité, province ou pays)						27. Code postal
28. Avez-vous des enfants? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ➔ Si vous avez répondu Oui à la question 28, remplissez l'annexe <i>Renseignements sur les enfants de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe</i> .						

Section 2 : Renseignements sur l'époux, s'il y a lieu

29. Date du mariage Année Mois Jour	30. Lieu du mariage (ville, village ou municipalité, province ou pays)	
31. Nom de famille	32. Prénom usuel	33. Date de naissance Année Mois Jour

Section 3 : Renseignements complémentaires

34. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de la mention du sexe au Québec ou ailleurs?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	35. Si vous avez répondu Oui à la question 34, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
36. Avez-vous déjà obtenu une décision administrative ou un jugement de changement de nom au Québec ou ailleurs?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	37. Si vous avez répondu Oui à la question 36, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la décision ou du jugement.
38. Une décision ou un jugement a-t-il déjà changé votre filiation?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	39. Si vous avez répondu Oui à la question 38, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
40. Un jugement concernant la déchéance de l'autorité parentale de votre père, de votre mère ou de votre parent a-t-il déjà été prononcé?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	41. Si vous avez répondu Oui à la question 40, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année du jugement.
42. Un tuteur a-t-il été désigné légalement pour vous?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	43. Si vous avez répondu Oui à la question 42, indiquez le lieu (province ou pays) et l'année de la désignation.

ANNEXE**Renseignements sur les enfants de la personne de 14 à 17 ans
visée par la demande de changement de la mention du sexe****Important**

- Inscrivez les renseignements demandés sur tous vos enfants.
- Écrivez en caractères d'imprimerie, à l'encre **noire ou bleue**.

Renseignements sur vos enfants

Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent		
	3. Nom de famille	4. Prénom usuel			5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	7. Date de naissance Année	Mois	Jour	8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		
Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent		
	3. Nom de famille	4. Prénom usuel			5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	7. Date de naissance Année	Mois	Jour	8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		
Enfant	1. Désirez-vous effectuer un changement à l'acte de naissance de votre enfant afin que votre désignation en tant que père, mère ou parent corresponde au changement de votre mention du sexe? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		2. Si vous avez répondu Oui à la question 1, spécifiez la désignation demandée : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Parent		
	3. Nom de famille	4. Prénom usuel			5. Autres prénoms à la naissance (chacun des prénoms séparé par une virgule)
	6. Mention du sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)	7. Date de naissance Année	Mois	Jour	8. Lieu de naissance (ville, village ou municipalité, province ou pays)
9. Nom de famille du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande			10. Prénom usuel du parent de l'enfant qui n'est pas la personne qui fait la demande		

Utilisez une feuille supplémentaire si nécessaire.

ANNEXE

Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

C FO-14-03
20250401

Important

- Cochez les cases qui correspondent à la situation de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande pour avoir la liste de tous les documents que vous devez joindre.
- Notez que sur les documents d'identité et preuves de domicile exigés, les nom de famille et prénom mentionnés doivent correspondre à ceux inscrits dans les formulaires.

Documents sur l'identité de la personne visée par la demande

- Joignez la photocopie lisible d'un document d'identité valide avec photo et signature de la personne visée par la demande.
- Joignez la photocopie lisible de deux preuves d'adresse du domicile de la personne visée par la demande, l'une datée d'au plus **un mois** et la deuxième d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande. Une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec mais qui n'y est plus domiciliée.

Autres documents à joindre à votre demande

Renseignements fournis dans le formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*

- Case 14** : Si vous avez indiqué que vous êtes divorcé, joignez une copie du jugement irrévocable ou du certificat de divorce. Si vous avez indiqué que vous êtes veuf et que le décès de votre conjoint a eu lieu hors du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le décès délivré par un officier d'état civil compétent du pays ou de la province où le décès a eu lieu.
- Case 16** : Si vous avez inscrit un lieu de naissance hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant la naissance délivré par l'officier d'état civil compétent du pays ou de la province où votre naissance a eu lieu ainsi que le formulaire rempli *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*.
- Case 30** : Si vous avez inscrit un lieu de mariage hors du Québec et que cet événement n'est pas inscrit au registre de l'état civil du Québec, joignez l'original d'une copie d'acte, d'un certificat ou d'un document officiel certifiant le mariage délivré par l'officier d'état civil du pays ou de la province où le mariage a eu lieu.
- Case 34** : Si vous avez répondu Oui, joignez une photocopie de la décision administrative ou du jugement par lequel le changement de la mention du sexe a été autorisé ou refusé. Joignez également une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention du sexe demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.
- Cases 36, 38, 40 et 42** : Si vous avez répondu Oui, joignez **une photocopie du document de référence**, soit de la décision administrative, du jugement par lequel le changement de nom a été autorisé ou refusé, de la décision administrative ou du jugement modifiant votre filiation, du jugement prononçant la déchéance de l'autorité parentale de votre père, de votre mère ou de votre parent ou du jugement, du testament ou de la déclaration déposée au Curateur public du Québec vous désignant un tuteur.

Autres documents à joindre

- Lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de cette mention est approprié;
- Annexe – *Renseignements sur les enfants d'une personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, s'il y a lieu;
- Annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*
- Annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- Formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

**Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement
à l'acte de naissance****Simplification de vos démarches**

Dans le cadre d'une demande de substitution du prénom usuel, de changement de nom ou de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil avisera certains ministères et organismes gouvernementaux en leur transmettant directement les renseignements nécessaires. Ainsi, vous n'aurez pas à informer ces organisations de ce changement, si celui-ci prend effet, ni à leur fournir de preuve.

Les ministères et organismes qui seront automatiquement avisés sont les suivants :

- **Régie de l'assurance maladie du Québec**

La Régie substituera le prénom usuel, modifiera le nom ou la mention du sexe inscrit au dossier de la personne visée par la demande dans le cadre du régime d'assurance maladie et, s'il y a lieu, du régime public d'assurance médicaments.

- **Retraite Québec**

Retraite Québec substituera le prénom usuel, modifiera le nom ou la mention du sexe inscrit au dossier de la personne visée par la demande, s'il y a lieu, dans le cadre du Régime de rentes du Québec et de la mesure de l'Allocation famille.

Le Directeur avisera également le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale; Retraite Québec (pour les régimes de retraite du secteur public); la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que le ministère de la Sécurité publique (pour le Service d'immatriculation des armes à feu du Québec) s'ils sont visés par les réponses que vous fournirez dans la présente demande.

Attention! Vous devez vérifier si vous avez des démarches à effectuer auprès d'autres ministères et organismes.

Renseignements sur la personne visée par le changement demandé

1. Nom de famille avant le changement demandé	2. Prénom usuel avant le changement demandé		
3. Mention du sexe avant le changement demandé			
<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Non binaire (X)		4. Date de naissance	5. Numéro d'assurance sociale
		Année Mois Jour	_____ - _____ - _____

Régie de l'assurance maladie du Québec 

6. Inscrivez le numéro d'assurance maladie de la personne visée par le changement. Après avoir été avisé que le changement a pris effet, **vous devrez communiquer avec la Régie de l'assurance maladie du Québec** afin de finaliser la mise à jour de votre dossier.

Numéro d'assurance maladie

_____ - _____ - _____

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale 

7. La personne visée par le changement a-t-elle un dossier au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (programme d'aide financière; programme d'aide et d'accompagnement social; programme, mesure ou service d'aide à l'emploi; programme de qualification professionnelle ou sommes dues au Centre de recouvrement)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez le numéro de dossier au Ministère (CP-12) et, s'il y a lieu, le numéro de qualification professionnelle (personne de 16 ans ou plus).

Numéro de dossier au Ministère

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Numéro de qualification professionnelle

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Retraite Québec 

8. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations d'un régime de retraite du secteur public?

Oui Non

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail 

9. La personne visée par le changement reçoit-elle des prestations de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (indemnités de remplacement du revenu, indemnités de décès, remboursement de médicaments, paiement d'une prothèse auditive, allocations d'aide personnelle à domicile, allocations pour recevoir des soins ou des traitements, etc.)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, indiquez son numéro de dossier à la Commission. **Les renseignements seront transmis seulement si le numéro de dossier est inscrit.**

Numéro de dossier à la Commission

_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Ministère de la Sécurité publique – Service d'immatriculation des armes à feu du Québec 

10. La personne visée par le changement est-elle propriétaire d'une ou de plusieurs armes à feu sans restriction **immatriculées** au Fichier d'immatriculation des armes à feu du Québec?

Oui Non

Renseignements généraux sur la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même

Ne transmettez pas ce document avec votre demande.

Que devriez-vous savoir?

Pour présenter une demande de changement de la mention du sexe pour vous-même, vous devez avoir 14 ans et plus et être domicilié au Québec depuis au moins un an. Cependant, le Directeur de l'état civil peut modifier la mention du sexe figurant sur votre acte de naissance si vous êtes né au Québec, mais n'y êtes plus domicilié, pourvu qu'une telle modification ne soit pas possible dans le pays ou la province où vous êtes domicilié. Dans cette situation, il vous appartient de faire la démonstration de l'impossibilité d'obtenir la modification dans le pays ou la province de votre domicile. Pour plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Vous devez appuyer votre demande par la déclaration sous serment prévue à la section 5 du formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 et 17 ans présentée par elle-même*.

Votre demande doit aussi être appuyée par une lettre d'un médecin, d'un psychologue, d'un psychiatre, d'un sexologue ou d'un travailleur social autorisé à exercer au Canada ou dans l'État de votre domicile, qui déclare vous avoir évalué ou suivi et qui est d'avis que le changement de la mention du sexe demandé est approprié. Si vous avez déjà obtenu un changement de la mention du sexe par le passé, cette lettre doit en outre indiquer que le changement demandé est approprié compte tenu de la déclaration sous serment faite à l'appui de la demande initiale.

Changement des prénoms

En plus de la modification de la mention du sexe, vous pouvez demander la modification d'un ou de plusieurs de vos prénoms pour refléter votre nouvelle mention du sexe. Par contre, vous ne pouvez pas demander le changement de votre nom de famille au moyen de la demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, vous devez effectuer une demande de changement de nom. Communiquez avec nous pour connaître la démarche à effectuer.

Modification de votre acte de naissance et de mariage

La modification de la mention du sexe et, le cas échéant, de vos prénoms sera apportée à votre acte de naissance et, s'il y a lieu, à votre acte de mariage.

Modification de votre prénom à l'acte de naissance de vos enfants

Si vous avez des enfants, la modification de votre prénom sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignements sur les enfants de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*.

Personne née hors du Québec

Si vous êtes né hors du Québec et que votre naissance n'est pas inscrite au registre de l'état civil du Québec, vous devez d'abord demander au Directeur de l'état civil qu'il insère votre acte de naissance au registre afin qu'il puisse traiter votre demande de changement de la mention du sexe. Dans ce cas, remplissez le formulaire *Demande d'insertion au registre de l'état civil du Québec d'un acte d'état civil fait hors du Québec*. Vous pouvez vous procurer ce formulaire sur notre site Internet ou en communiquant avec nous. Vous devez nous transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés dans la même enveloppe que la demande de changement de la mention du sexe.

Changement de votre désignation parentale

Vos enfants doivent être informés de la modification qui sera apportée à leur acte de naissance concernant votre désignation à titre de père, de mère ou de parent, selon la situation. La marche à suivre varie en fonction de l'âge de votre enfant.

Si vous avez des enfants, vous pouvez demander à ce que votre désignation à titre de père ou mère à leur acte de naissance, corresponde au changement de la mention du sexe obtenu ou à votre choix, qu'elle soit modifiée pour « parent ».

Enfant de moins de 14 ans

La modification de la désignation parentale sera apportée à l'acte de naissance de vos enfants identifiés dans l'annexe *Renseignement sur les enfants de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*. Il est de votre responsabilité d'aviser vos enfants de moins de 14 ans du changement apporté à leur acte de naissance.

Que devez-vous remplir?

Les documents suivants doivent être remplis :

- formulaire *Demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- annexe – *Renseignements sur les enfants de la personne de 14 à 17 ans visée par la demande de changement de la mention du sexe*, s'il y a lieu;
- annexe – *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance*;
- annexe – *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*;
- formulaire *Demande de changement de désignation parentale*, s'il y a lieu.

N'oubliez pas de joindre à votre demande tous les documents correspondant à votre situation énumérés dans l'annexe *Liste des documents à joindre à la demande de changement de la mention du sexe d'une personne de 14 à 17 ans présentée par elle-même*. L'omission d'un document pourrait entraîner un retard dans le traitement de la demande ou un rejet de celle-ci.

Décision rendue par le Directeur de l'état civil

Après l'étude de la demande de changement de la mention du sexe, le Directeur de l'état civil rend une décision écrite dans laquelle il explique les raisons de son autorisation ou de son refus. Cette décision est communiquée à la personne qui a fait la demande.

Seul le tribunal peut réviser la décision rendue. Si une personne n'est pas satisfaite de la décision rendue par le Directeur de l'état civil, elle pourra présenter au tribunal, dans les 30 jours suivant la réception de la décision, une requête dans le but de la faire réviser.

À l'expiration du délai de 30 jours, si la décision du Directeur de l'état civil est favorable et qu'aucune requête dans le but de la faire réviser n'est présentée au tribunal, le changement prend effet. Le Directeur de l'état civil transmet à la personne concernée par la demande un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom.

Déclaration sous serment

Votre demande doit faire l'objet d'une déclaration sous serment de votre part, à la section 5 du formulaire. Au Québec, une déclaration sous serment doit être faite devant un commissaire à l'assermentation ou l'une des personnes autorisées à recevoir les serments (exemples : un juge de paix, un avocat, un notaire, un greffier d'une cour de justice ou son adjoint, un maire, un conseiller, un greffier ou un secrétaire-trésorier d'une municipalité, le secrétaire général, un secrétaire général adjoint ou un secrétaire adjoint de l'Assemblée nationale du Québec). La personne qui vous fait prêter serment ne doit pas être votre père, votre mère, votre parent, votre sœur, votre frère, votre conjoint ou votre enfant.

Le service d'assermentation est offert gratuitement dans les bureaux de Services Québec.

Pour en savoir plus sur les commissaires à l'assermentation, pour en trouver un ou pour vérifier si un commissaire est autorisé à faire prêter serment à une date ou dans un district judiciaire précis, vous pouvez consulter le site Internet du Registre des commissaires à l'assermentation, à l'adresse ci-dessous, ou communiquer par téléphone avec le ministère de la Justice du Québec, à l'un des numéros ci-dessous. S'il vous est difficile de trouver un commissaire à l'assermentation ou si vous êtes domicilié hors du Québec, vous pouvez aussi communiquer avec nous.

Site Internet : www.assermentation.justice.gouv.qc.ca

Téléphone : Québec : 418 528-5761
Montréal : 514 864-5761
Ailleurs au Québec : 1 855 297-5761

Transmission simplifiée de renseignements relatifs au changement

Lorsque votre changement de la mention du sexe et, le cas échéant, de prénom prend effet, il est de votre responsabilité de faire modifier, dans les ministères et organismes où vous avez un dossier, le prénom ou la mention du sexe inscrit à celui-ci. Dans ces démarches, il faudra généralement fournir comme preuve du changement un certificat de changement de la mention du sexe et de nom et un nouveau certificat de naissance. Le Directeur de l'état civil peut toutefois aviser pour vous certains ministères et organismes du changement et vous éviter d'avoir à leur fournir ces documents. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Demande de transmission simplifiée à la suite d'un changement à l'acte de naissance* joint à la demande de changement de la mention du sexe.

Cette communication de renseignements se fait dans le cadre d'ententes avec des ministères et organismes qui autorisent le Directeur de l'état civil à leur communiquer les renseignements nécessaires à l'application des lois et programmes qu'ils administrent. Ces ententes prévoient des modalités qui respectent les lois applicables, notamment quant à la protection des renseignements personnels. Pour obtenir des renseignements complémentaires ou pour avoir accès aux renseignements qui vous concernent ou les faire corriger, communiquez directement avec le ministère ou l'organisme visé.

Coût de traitement

Les frais exigibles pour le traitement d'une demande de changement de la mention du sexe ou pour obtenir un certificat de changement de la mention du sexe sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs sont ceux en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

Demande	Tarif
Première demande de changement de la mention du sexe	Gratuit
Deuxième demande ou plus de changement de la mention du sexe	161,00 \$
Délivrance d'un certificat supplémentaire *	13,20 \$

* Un certificat de changement de la mention du sexe ou un certificat de changement de la mention du sexe et de nom est délivré à la personne qui a fait la demande lorsque le Directeur de l'état civil rend une décision favorable. Si vous désirez obtenir un certificat supplémentaire, vous devrez ajouter la somme à payer pour la délivrance du certificat à la somme totale à payer.

Le délai de traitement d'une demande de changement de la mention du sexe est généralement de 90 jours ouvrables si votre dossier est complet au moment de la réception de la demande.

Protection des renseignements personnels



Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont utilisés seulement pour traiter votre demande. L'omission de les fournir peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande ou le rejet de celle-ci. Seuls les membres autorisés de notre personnel y ont accès. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant ou les faire corriger. Les renseignements personnels ne sont communiqués à un autre organisme que dans le cas où cette divulgation est permise par la loi.

Mode de paiement

Carte de crédit Visa et Mastercard *, chèque, mandat postal, mandat bancaire.

Les chèques et mandats postal ou bancaire doivent être libellés à l'ordre du **Directeur de l'état civil**.

Note : * Les cartes de débit Visa et Mastercard ne sont pas acceptées.

Comment transmettre cette demande?



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6

Quels documents nous permettent d'établir l'identité d'une personne?

Nous appliquons des mesures de sécurité afin d'établir avec exactitude l'identité de la personne visée par la demande. À cette fin, les documents mentionnés ci-dessous doivent être joints à la demande.

- un document d'identité valide avec photo et signature de la personne qui fait la demande;
- deux preuves d'adresse de domicile pour *la personne visée par la demande* (une seule preuve d'adresse de domicile est exigée pour la personne née au Québec, mais qui n'y est plus domiciliée).

Liste des documents acceptés

Seuls les documents d'identité et preuves de domicile mentionnés ci-dessous sont acceptés. **S'il vous est impossible de fournir un tel document ou une telle preuve, communiquez avec nous** afin de déterminer la meilleure solution correspondant à votre situation.

Un document d'identité valide avec photo et signature

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile**.
- Carte d'assurance maladie
- Passeport canadien ou étranger
- Certificat de statut d'Indien

Note

La carte d'assurance maladie d'une personne mineure âgée de 17 ans ou moins ne comportant pas de photo est acceptée à titre de document d'identité valide.

Deux preuves d'adresse de domicile

Vous pouvez présenter **deux documents** semblables ou distincts à condition que l'un des documents présentés soit daté d'au plus **un mois** et le deuxième document d'au moins **douze mois** à compter de la date de présentation de votre demande au Directeur de l'état civil.

- Permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec
Le permis de conduire ou d'apprenti conducteur du Québec est accepté comme document d'identité **seulement s'il n'est pas présenté comme preuve de domicile**.
- Facture de taxes municipales ou scolaires
- Lettre reçue du gouvernement par la poste
- Facture d'une entreprise de fourniture d'énergie, de services téléphoniques ou de câblodistribution
- Certificat de compétence de la construction (apprenti ou compagnon)
- Relevé d'emploi ou bulletin de paie
- Certificat ou relevé d'assurance habitation ou automobile
- Relevé de notes
- Relevé bancaire
- Relevé de médicaments d'une pharmacie

Validité des documents

Tous les documents transmis doivent être en vigueur ou respecter la période de validité précisée. La validité du document est déterminée d'après la date de réception de la demande par le Directeur de l'état civil. Il faut obligatoirement nous transmettre des photocopies et non les documents originaux.

Recto verso d'un document

N'oubliez pas d'inclure la photocopie du verso d'un document lorsqu'il présente des renseignements importants, notamment une nouvelle adresse ou une date d'expiration.

Qualité des photocopies

Toutes les photocopies doivent être lisibles.

Langue des documents

Si l'un des documents exigés est rédigé dans une langue autre que le français ou l'anglais, joignez à la photocopie une traduction française effectuée ou certifiée conforme par un membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec.

Pour joindre l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec

Site Internet : www.ottiaq.org

Courriel : info@ottiaq.org

Pour nous joindre



Par téléphone

Québec : 418 644-4545
Montréal : 450 644-4545
514 644-4545
Ailleurs au Québec : 1 877 644-4545



Par la poste

Service des modifications aux actes et des célébrants
Directeur de l'état civil
2535, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 5C6



Par courriel

etatcivil@dec.gouv.qc.ca

Site Internet

www.etatcivil.gouv.qc.ca